

t.941.1.Irak.- MW/bh

Berne, le 15 décembre 1961.

a/a KM

25. Jan. 1962

## N o t i c e

au Suppléant du Délégué  
à la coopération technique

---

Ayant examiné la proposition de l'Ambassade de Suisse en Irak d'inviter différentes personnalités irakiennes à effectuer en Suisse un voyage d'études ainsi que d'offrir à un ingénieur du Ministère de l'industrie une bourse pour un stage de trois mois en Suisse, je suis parvenu à une conclusion positive. En voici les raisons.

Etant donné le régime politique de l'Irak, il est peu probable que nous puissions entreprendre, pour le moment du moins, des projets d'assistance technique en coopération avec la population même de ce pays, par exemple pour améliorer le rendement des cultures et les diversifier. D'ailleurs, il n'existe en Irak, à ma connaissance, aucune communauté suisse sur laquelle nous puissions nous appuyer pour mettre de tels projets au point et les exécuter.

Dans ces conditions, la proposition de l'Ambassade paraît heureuse sous plusieurs aspects. Les voyages d'études en question étant liés à une entreprise de l'industrie suisse, on peut en espérer certains résultats concrets. D'autre part, l'intérêt politique d'un tel projet est évident et devrait être considéré comme d'autant plus grand que les voyages suggérés auront sans doute un certain retentissement en Irak. En outre, vu le poids du groupe industriel dont il s'agit (Elektro-Watt, Motor-Columbus, Suisselectra et SGI), une décision favorable de notre part aura également un retentissement dans des milieux suisses influents et démontrera, sans danger pour nos entreprises d'assistance technique, que nous ne négligeons pas, le cas échéant, de tenir compte des légitimes intérêts de notre industrie.

Enfin, en faveur de ce projet, on peut relever qu'une bonne partie des frais sera prise en charge par le groupe industriel dont il s'agit et que nos propres frais seront relativement réduits.

Je propose donc que l'on donne une réponse positive à l'Ambassade de Suisse en Irak, après avoir, cependant, consulté, comme d'ordinaire, la Division des Affaires politiques. Afin de ne pas perdre de temps, je me permets de vous suggérer que cette consultation ait lieu par téléphone/et que vous preniez simplement l'avis de M. Probst.

17.12 Tel msi de Probst: ja. KH

Eric Mentha

Dodis

